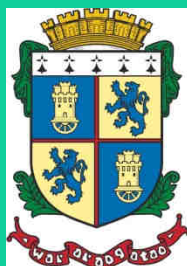


VILLE DE PLABENNEC



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Conseil municipal du 22 février 2018

Contexte financier national

Les principales dispositions relatives au « bloc communal » de la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022, de la loi de finances pour 2018 et de la loi de finances rectificative pour 2017 sont les suivantes :

I) Dotations de l'Etat

- Après 4 années consécutives de baisse, les crédits attribués à la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales seront gelés à compter de 2018 jusqu'en 2022. Les 340 collectivités les plus importantes (plus de 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement) devront cependant limiter l'évolution de celles-ci (1,2 % par an) ainsi que leur endettement.
- La progression des dotations de péréquation (dont + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale) est financée sur le crédit global de la DGF.
- Les dotations de compensation de la taxe professionnelle diminuent encore (- 137 M€ pour la DCRTP).

II) Fiscalité

- D'ici 2020, environ 80 % des foyers seront dispensés du paiement de Taxe d'habitation (TH). au titre de leur résidence principale. L'Etat remboursera aux collectivités la partie de TH concernée par le dégrèvement (30 % en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

- La revalorisation des valeurs cadastrales 2018 est égale au taux de variation entre novembre 2016 et novembre 2017 de « l'indice des prix à la consommation harmonisé », soit 1,24 %.

III) **Autres dispositions**

- l'enveloppe du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) est maintenue à 1 Md€ en 2018.
- la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est maintenue et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) est pérennisée.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations de l'Etat

Pour la première année depuis 2014, la Dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) ne devrait pas baisser, soit une recette attendue de 890 K€. La Dotation nationale de péréquation (364 K€ en 2017) devrait rester stable et les dotations de compensation de TP et de Taxe Foncière (utilisées comme « variables d'ajustement » par l'Etat) diminueront encore. Par contre, la dotation de solidarité rurale (783 K€ en 2017), dont la commune bénéficie compte tenu de la faiblesse relative de ses bases fiscales, devrait évoluer favorablement.

Les montants individuels 2018 seront notifiés courant mars par les services de l'Etat.

Aides de l'Etat pour emplois aidés

Le gouvernement a décidé en août 2017 de restreindre fortement le dispositif des emplois aidés. Concernant la commune de Plabennec, le renouvellement pour un an de 4 emplois aidés arrivés à échéance entre septembre et décembre 2017 a été refusé. Les 4 autres emplois aidés arrivant à échéance courant 2018 ne pourront pas non plus être reconduits. Le montant de l'aide de l'Etat sera par conséquent réduit en 2018 à environ 11 K€ (59 K€ en 2017), soit une perte de recettes estimée à 48 K€.

Dotation de solidarité communautaire

Pour financer le PLUi, la Communauté de Communes avait réduit à compter de 2016 les montants de la dotation de solidarité versée aux communes : le montant annuel versé à la commune de Plabennec a été amputé de 25 446 €. La dotation de solidarité communautaire sera maintenue en 2018 au même montant qu'en 2016 et en 2017, soit 119 150 €.

Fiscalité

Fixée jusqu'en 2017 par la loi de finances en fonction de l'inflation prévisionnelle, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée selon l'inflation constatée de l'année précédente (de novembre à novembre) : les bases fiscales seront forfaitairement réévaluées de 1,24 % en 2018. En prenant en compte une variation physique (augmentation de la base taxée) de 1 %, l'évolution du produit assuré 2018 des contributions directes serait, à taux constants, d'environ 90 000 €.

Les bases prévisionnelles devraient être notifiées par les services fiscaux courant mars, avant le vote des budgets et des taux de fiscalité.

Comme en 2017, il n'est pas prévu, à ce stade de l'élaboration budgétaire, d'évolution des taux des taxes locales en 2018.

Attribution de compensation CCPA

Le transfert à la communauté de communes des compétences de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la zone d'activités économiques de Callac a pris effet au 1^{er} janvier 2017. Les montants des transferts de charges correspondants ont été déterminés après avis de la CLETC (commission locale d'évaluation et de transferts de charges) le 22 novembre 2017 et approbation du conseil municipal le 19 décembre 2017. Ces montants seront déduits de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Le montant de cette réduction est de 9 829 € pour la zone de Callac et de 10 357 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes à compter de 2018 sera donc de 188 935 €.

Fonds de péréquation intercommunal

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources d'intercommunalités et communes favorisées pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'enveloppe de ce fonds national serait stabilisée jusqu'en 2022. La commune de Plabennec a bénéficié d'un montant de 158 K€ en 2017. Ce montant devrait être similaire en 2018.

Gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage

A compter de juillet 2018, la commune n'assurera plus la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage pour le compte de la CCPA, compétente depuis le 1^{er} janvier 2017.

La commune n'engageant plus de frais pour la gestion de l'aire d'accueil, la CCPA ne reversera plus de remboursement à la commune. En 2018, seul le solde de l'exercice 2017 et la totalité du 1^{er} semestre 2018 seront perçus, pour un montant estimé à 32 K€ (41 121 € en 2017).

Services tarifés

Après examen des bilans financiers des services pour l'exercice 2017 et des dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2018, une évolution de la tarification sera examinée afin d'éviter une augmentation de la participation budgétaire à l'équilibre financier de ces services. Cette évolution couvrirait a minima l'inflation.

Transfert eau et assainissement

Jusqu'en 2017, les budgets annexes Eau et Assainissement ont reversé au budget général de la Commune une participation aux charges de personnel de ces services (168 855 € en 2017). Les compétences Eau et assainissement ont été transférées à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018. En 2018, la CCPA reversera à la Commune une participation correspondant aux traitements des agents communaux non transférés à la communauté et exerçant partiellement pour le nouveau service communautaire des eaux. Ce reversement est évalué à 92 K€.

L'évolution des recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle des charges de manière à établir les perspectives d'évolution de l'épargne. L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

L'évolution des charges de personnel intégrera obligatoirement cette année encore la mise en œuvre de mesures nationales applicables au 1^{er} janvier : nouvelle hausse de taux de certaines charges patronales (sécurité sociale maladie et maternité ; retraite CNRACL), revalorisation du SMIC, indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (agents fonctionnaires). Les effets du « glissement vieillesse technicité » (ancienneté) sont estimés à 7 K€ en 2018.

Le coût de prise en charge par la commune d'une participation employeur pour l'assurance prévoyance des agents est évalué à 3 K€.

Il sera pris en compte également les décisions prise en matière d'amélioration des carrières individuelles (avancements de grade).

Une provision sera prévue pour permettre d'effectuer les recrutements nécessaires à la continuité des services au public (remplacements de titulaires absents, saisonnalité, pics d'activité).

Le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de communes a conduit au transfert de 3 agents le 1^{er} janvier 2018. Il sera reversé à la CCPA au prorata de leur temps de travail hors services transférés un montant évalué à 25 K€.

Le non renouvellement par l'Etat de 5 emplois aidés entre septembre 2017 et janvier 2018 a conduit au recrutement de 4 agents contractuels à durée déterminée. Cela était rendu nécessaire pour le maintien des services : périscolaires (2 emplois), multi-accueil (1 emploi) et propreté (1 emploi).

La réorganisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2018 entrainera une réorganisation des services périscolaires : les incidences sur le temps de travail dédié à ces services et par conséquent sur les charges de personnel induites seront précisées lors de l'élaboration du budget.

L'objectif prévisionnel figurant à l'audit financier était une évolution maximale de 3,5 % des dépenses de personnel à compter de 2017. Cette évolution avait été limitée à 2,75 % dans les orientations budgétaires 2017 (+ 2,02 % au budget 2017). L'évaluation des charges de personnel 2018 sera précisée au budget 2018 mais l'objectif maximal d'évolution est fixé à + 2,35 % en 2018.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les dépenses énergétiques, les fournitures d'entretien, les coûts de maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs, les spectacles culturels, etc.

Ces dépenses, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des carburants et fluides, les contraintes règlementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'évolution des primes des contrats d'assurance, de l'indexation des tarifs des contrats de maintenance, etc.

Malgré cela, des économies ont été réalisées depuis 2014 sur ces dépenses, permettant une réduction de celles-ci : 1 639 K€ en 2015, 1 578 K€ en 2016, 1 563 K€ en 2017.

Cela a été rendu possible par la renégociation de certains contrats : énergie, entretien ménager de bâtiments, téléphonie, etc. L'achat de certains matériels tels qu'en 2017 de celle d'un engin de chantier télescopique pour les services techniques en évite la location : cette acquisition sera rapidement amortie.

De nouveaux marchés à bons de commandes et/ou des groupements d'achats avec d'autres collectivités seront réalisés. Compte tenu des économies déjà réalisées, la marge de manœuvre

sera néanmoins plus limitée à l'avenir. Même si l'objectif de limitation demeure, il convient d'être réaliste en matière de prévisions : en tenant compte du caractère incompressible de certaines charges, le crédit global affecté aux charges à caractère général évoluerait au maximum de 1,5 % en 2018.

Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante comprennent la subvention d'équilibre du budget annexe enfance-jeunesse, les contributions aux écoles privées, les subventions aux associations, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, la participation à l'école de musique, les indemnités des élus.

Comme les charges à caractère général, l'évolution du crédit global affecté aux charges de gestion courante sera limitée à 1,5 % au maximum.

Charges financières

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté depuis 2014, les charges financières ont été encore réduites en 2017 (181 K€).

L'emprunt d'équilibre qui devrait être inscrit au budget 2018 ne sera effectif qu'en fonction de l'avancement des principaux investissements qui seront prévus. Selon la date de réalisation éventuelle d'un nouvel emprunt, un crédit complémentaire sera provisionné au budget 2018 pour le paiement d'une première annuité.

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses engagées non achevées en 2017 et reconduites en 2018 (restes à réaliser) s'élève à 3 144 130 K€. A ces restes à réaliser s'ajouteront les dépenses nouvelles qui seront inscrites au budget 2018.

Les principales dépenses d'investissement, y compris restes à réaliser, seront les suivantes, sous réserve d'examen et d'approbation du budget 2018 :

OPERATION	Orientations 2018 Principales dépenses	
10-GROUPE SCOLAIRE	Matériels/Mobiliers/Informatique Ecole du Lac Matériels/Mobiliers restaurant scolaire Travaux et matériels divers	22 000 50 000 53 000
11-SERVICES ADMINISTRATIFS	Standard et matériel téléphonique Matériels et logiciels informatiques Mobilier et matériels divers Réaménagement salle des mariages Minibus (part CCAS)	13 000 7 600 17 000 60 000 14 000
13-SERVICES TECHNIQUES/ VOIRIE	Réaménagement square Pierre Corneille Réaménagement avenue de Kerveguen Programme voirie urbaine Programme voirie rurale (<i>yc solde 2017</i>) Voie accès nouvel EPHAD Voie lotissement du Coadic Eclairage public (<i>yc rue des Primevères</i>) Rénovation ancien pont de la Gare Ateliers municipaux Matériels et véhicules services techniques Signalisation et mobilier urbain (<i>yc solde 2017</i>) Signalétique	240 000 475 000 200 000 235 000 123 000 180 000 160 000 60 000 322 000 66 000 33 000 20 000
14-FONCIER	Acquisition actuel EHPAD (provision) Propriété impasse Saint-Pierre Propriété Gare Véloroute Divers et provision	1 960 000 250 000 65 000 114 000
15-ESPACES VERTS	Matériels Jeux extérieurs Aménagements espaces publics	107 000 15 000 83 000
18-SPORT	Extension salle Colette Besson Travaux d'accessibilité et divers autres bâtiments sportifs Clôtures, pare-ballons, autres aménagements équipements sportifs extérieurs Réfection terrain de rugby n°2 Matériels	185 000 154 000 121 000 58 000 40 000
20-LOCAUX ASSOCIATIFS	Restructuration ancien EHPAD (Assistance maîtrise d'ouvrage ; études) Mobilier/matériel salle Marcel Bouguen Vidéo protection ancien EHPAD	158 000 24 000 18 000
21-CULTURE	Matériels, mobilier, vidéo protection Espace culturel Accessibilité, matériels, mobilier Bibliothèque	55 000 13 000

22-ENFANCE-JEUNESSE	Mobilier/Equipement/Peinture intérieure /Ravalement/ vidéo protection Maison de l'Enfance Alarme PPMS/Matériels Accueil de loisirs Minibus (part Enfance-jeunesse)	47 000 7 000 27 000
28-PATRIMOINE	Réhabilitation forge de Lanorven Cimetière (yc accessibilité) Réaménagement parvis de l'église Chapelles de Lomaria et de Lanorven (yc accessibilité)	115 000 120 000 55 000 52 000
69-AMENAGEMENT URBAIN	Participation aménagement îlot Bouguen (solde) Démolition maisons rue Maréchal Leclerc Vidéo protection	73 000 10 000 8 000
70-ENVIRONNEMENT	Aménagement vélo-route secteur de la Gare Participation Vélo-route	169 000 51 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement seront financées par :

1°) les recettes restant à réaliser de l'exercice 2017 :

Restes à réaliser Recettes Investissement 2017	Montant
Subventions	76 130
Cessions foncières	201 773
TOTAL	277 853

2°) des recettes nouvelles, qui seront inscrites au budget 2018 :

Recettes Investissement 2018	Evaluation DOB en K€
Subventions	247
Cessions foncières	120
FCTVA	379
Taxe d'aménagement	70
TOTAL	437

3°) la partie principale de l'excédent de fonctionnement reporté 2017

Il est prévu d'affecter à l'investissement du budget 2018 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 à hauteur de 2 000 K€, soit un montant similaire à l'affectation du résultat pour le budget 2017. Cette affectation complètera un amortissement estimé à 302 K€ pour constituer l'autofinancement des immobilisations.

4°) un emprunt d'équilibre

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré par l'inscription budgétaire d'un emprunt, dont le montant sera précisé à la fin de la préparation budgétaire en fonction des choix qui seront retenus par le conseil municipal. En fonction de leur degré d'avancement, certaines dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget ne seront pas effectivement achevées, voire engagées au cours de l'exercice. Ainsi, l'emprunt qui sera prévu pour l'équilibre de la section d'investissement ne sera pas réalisé totalement, voire pas du tout réalisé. Quoi qu'il en soit, le montant maximal de cet emprunt d'équilibre sera limité à environ 3 000 K€.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE

Le budget annexe Enfance-Jeunesse comprend quasi exclusivement une section de fonctionnement, qui est équilibrée par une subvention du budget général.

Ce budget annexe retranscrit l'activité de l'ensemble des services municipaux Enfance-Jeunesse suite à l'intégration des services périscolaires en 2016. Le niveau budgétaire total s'est élevé à 1 588 272 € au compte administratif 2017, réparti comme suit :

Multi-accueil	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Autres services	Total
604 142	269 212	302 376	412 542	1 588 272

Compte tenu de la nature des services concernés, et des taux d'encadrement nécessaires pour accueillir les enfants, la part des charges de personnel est prépondérante : 1 278 958 € au compte administratif 2017, soit 80,53 % des dépenses. Ce montant a sensiblement augmenté du fait en particulier du surcoût de la régularisation statutaire de 12 agents de ces services pour une année entière.

Les charges de personnel de l'année N-1 correspondant aux traitements réellement versés aux agents exerçant dans ces services sont reversées au budget général de la commune de l'année N, par opération comptable interne. Aussi, le montant des charges réelles de personnel des services Enfance-Jeunesse constatées pour l'exercice 2017 sera reversé au budget général de la commune de l'exercice 2018.

Les recettes se sont réparties comme suit en 2017 :

Familles	Prestations CAF/MSA	Participation budget général	Autres recettes	TOTAL
502 596	566 506	425 033	94 137	1 588 272

Compte tenu de leur importance prépondérante, l'évolution des charges de personnel conditionnera fortement l'évolution du montant de la participation d'équilibre du budget général.

L'examen des bilans financiers des services Enfance-Jeunesse pour l'exercice 2017 et des dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2018 permettront de déterminer les évolutions tarifaires qui seraient nécessaires afin d'éviter une augmentation trop importante de la participation du budget général.

PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE 2018/2020

AUDIT FINANCIER

L'étude financière élaborée en 2015 par un cabinet spécialisé a calculé, sur la base d'un état des lieux au 31 décembre 2014, des hypothèses d'évolution des dépenses et recettes en tenant compte notamment des éléments suivants :

- la baisse des dotations de l'Etat et une évolution ralentie des recettes fiscales compte tenu d'une croissance moindre des bases d'imposition
- des dépenses de fonctionnement en forte progression en 2015 compte tenu en particulier de l'application des temps d'activités périscolaires sur une année entière et de l'ouverture de la salle culturelle.

Afin d'assurer à la Commune une situation financière stable et d'éviter une dégradation de l'autofinancement, l'audit prospectif (2015/2020) a préconisé à compter de 2016 **une réduction du niveau d'investissement et un ralentissement de l'évolution des charges de fonctionnement.**

Afin de rétablir les équilibres et de recouvrer une capacité d'autofinancement, la commune a commencé dès 2015 la mise en œuvre des préconisations de l'audit prospectif.

Cet effort a été poursuivi en 2017: l'examen des comptes administratifs permet de confirmer cette amélioration.

Le niveau total d'investissement 2017 (budget général) s'est élevé à 2 602 465 €.

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, leur évolution a été limitée à 1,18 % par rapport à 2016. Les recettes de fonctionnement ont été plus importantes que prévu et ont évolué de 1,29 %. Ainsi, l'épargne nette au 31/12/2017 disponible pour le financement des investissements, soit 1,677 M€, est supérieure à celle qui avait été estimée par l'audit. Il est rappelé que l'audit prospectif jusqu'en 2020 préconisait de maintenir une épargne nette aux alentours de 1,2 million d'euros. La réalisation de cet objectif permet de sécuriser l'exercice budgétaire tout en favorisant l'autofinancement des investissements.

DES INCERTITUDES ATTENUÉES

Une prospective détaillée était confrontée à 3 incertitudes majeures en 2017 : l'évolution future du contexte national, le transfert de compétences à la communauté de communes et le projet de restructuration de l'EHPAD. Ces incertitudes demeurent mais sont dorénavant atténuées, ce qui permet d'établir sérieusement une prospective jusqu'en 2020.

1°) l'évolution du contexte national

Les éléments de contexte national dans lesquels s'inscriront les budgets 2018 ont été présentés en préambule.

La nouvelle législature issue des dernières élections présidentielles et législatives a engagé des réformes qui impacteront fortement les finances communales.

Concernant les dotations, la dotation forfaitaire de la DGF devrait se stabiliser (ni baisse, ni hausse). La dotation de solidarité devrait évoluer favorablement, mais des dotations de compensation devraient diminuer. La prospective jusqu'en 2020 serait un maintien des dotations et participations au niveau de 2017, soit 2 588 K€.

La taxe d'habitation sera progressivement supprimée pour la majeure partie des contribuables, mais serait compensée intégralement aux collectivités locales. Cela n'aurait par conséquent pas d'incidences négatives sur l'évolution des recettes de la commune, du moins jusqu'en 2020.

2°) le transfert de compétences à la communauté de communes

La loi « Notre » du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert de certaines compétences depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, la zone d'activités de Callac à Plabennec, comme d'autres zones d'activités économiques communales, a été transférée, de même que l'aire d'accueil des gens du voyage. Par contre, les modalités financières (transfert de charges) n'ont été définitivement fixées qu'en fin d'année dernière. Cela se traduira à compter de 2018 par une réduction de 20 186 € de l'attribution de compensation, qui est versée à la commune par la communauté de communes depuis le transfert de la taxe professionnelle en 2001.

De plus, les communes et la CCPA ont décidé en 2017 le transfert des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces services étant obligatoirement autonomes financièrement, ces transferts de compétences ne donneront pas lieu à transferts de charges et n'auront pas d'incidences sur l'attribution de compensation. Une délégation de gestion a été convenue pour une durée de 3 ans entre la communauté de communes et la commune, qui assurera une partie des prestations pour le compte de la CCPA. En compensation, la CCPA remboursera à la commune les dépenses engagées pour le fonctionnement de ce service. Une annexe financière à la convention de délégation déterminera précisément cette compensation. En particulier, les traitements des agents communaux seront remboursés par la CCPA au prorata de leur temps de travail consacré aux services des eaux désormais communautaire.

3°) le projet de restructuration de l'EHPAD

L'acquisition par la commune des bâtiments de l'E.H.P.A.D. (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) prochainement désaffectés, est prévue, ce qui y permettrait le repositionnement d'activités communales et associatives. L'étude de programmation sur les

bâtiments communaux réalisée en 2014 avait relevé une optimisation possible du parc immobilier communal. Les nombreux locaux, pour certains d'anciens logements, ne sont pas tous adaptés aux besoins des utilisateurs, et leur mise aux normes, en matière de sécurité et d'accessibilité, ne peut être assurée pour certains, ou présente un coût important.

Le regroupement des activités associatives et de certaines activités communales permettrait de limiter les coûts d'entretien et de gestion du parc immobilier communal, d'améliorer les conditions de fonctionnement des activités, et de créer un pôle d'animation urbaine dynamique, porteur de synergie.

La mission de programmation sur l'ancien EPHAD a été confiée à un bureau d'études. Suite à l'audit technique du bâtiment existant, puis une rencontre des associations susceptibles d'occuper le bâtiment dans sa configuration future, trois scénarii sont envisageables. Le choix du scénario sera fait en fonction d'une part de sa pertinence en réponse aux besoins et d'autre part des arbitrages budgétaires. Le coût global intégrant travaux, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage et frais divers serait, selon le scénario retenu, compris entre 4870 K€ et 5736 K€.

En complément d'une première provision inscrite dès 2017 en vue du financement de l'acquisition de l'EPHAD, un crédit complémentaire sera inscrit au budget 2018. De plus, le crédit prévu en 2017 pour les études sera reconduit pour un montant de 158 K€.

PROSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES

L'évolution annuelle maximale des charges à caractère général et des charges de gestion courante serait limitée à 1,5 % et celle des charges de personnel à 2,35 % (en tenant compte des mesures nationales et du « glissement vieillesse technicité »), afin de ne pas excéder une évolution totale des dépenses de fonctionnement courant supérieure à 2 %.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018 Evaluation DOB	Simulation 2019	Simulation 2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Charges à caractère général	1 618	1 639	1 578	1 563	1 586	1 610	1 634
Charges de personnel	3 188	3 566	3 701	3 769	3 858	3 948	4 041
Charges de gestion courante	1 126	1 145	1 221	1 285	1 304	1 324	1 344
Total des charges de fonctionnement courant	5 932	6 350	6 500	6 617	6 748	6 882	7 019

PROSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES

Le produit des impôts et taxes évoluerait de 2 % par an à taux constants. Les dotations et participations seraient stables. L'évolution des autres produits de gestion courante, hors impact de la suppression des aides de l'Etat pour les emplois aidés (59 K€ en 2017), serait de 1,5 %.

RECETTES DE GESTION COURANTE <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018 Evaluation DOB	2019 Simulation	2020 Simulation
Impôts et taxes	4 317	4 604	4 624	4 726	4 821	4 917	5 015
Dotations et participations	2 725	2 742	2 508	2 588	2 588	2 588	2 588
Autres produits de gestion courante	1 505	1 592	1 695	1 777	1 744	1 770	1 796
Total des recettes de gestion courante	8 547	8 938	8 827	9 091	9 152	9 275	9 400

PROSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement projetées dans le cadre des orientations budgétaires 2018 comprennent d'importants restes à réaliser ainsi que des dépenses nouvelles et complémentaires. Les principaux projets ont été précédemment énumérés dans le présent rapport, dont une part importante pourra pas être achevée et réalisée en 2018 et sera reportée en 2019.

Seront inscrits en 2018 les crédits en vue de l'acquisition de l'ancien EHPAD. Il sera prévu en 2019 et en 2020 les crédits nécessaires pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de restructuration de l'ancien EHPAD.

Par ailleurs, des crédits complémentaires seront inscrits pour financer les indispensables travaux de maintien en état du patrimoine bâti et routier de la commune, la poursuite des aménagements de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, le renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc, ainsi que d'autres projets dont la réalisation sera conditionnée aux capacités budgétaires de la Commune.

DETTE

Structure de la dette :

Taux	Nombre de prêts	En-cours au 31/12/2017
Fixe	4	3 998 214 ⁽¹⁾
Variable	2	1 346 209

(1) hors avance CAF

Evolution de l'endettement :

DETTE (tous budgets)	2014	2015	2016	2017	Evolution 2014/2017
En-cours de dette au 31/12 <i>(en euros) (1)</i>	7 289 577	6 887 076	6 189 250	5 344 423	- 26,68 %
Population totale au 1/1	8589	8621	8620	8560	
Niveau d'endettement (par habitant)	849	799	718	624	- 26,5 %

(1) hors avance CAF

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2017, et compte tenu de l'extinction d'emprunts plus anciens, **le niveau d'endettement s'est encore réduit au 31/12/2017 à 624 € par habitant.**

Un nouvel emprunt a été totalement remboursé le 1^{er} janvier 2018 et un autre emprunt arrivera à échéance en juillet 2020.

Cette amélioration de la situation financière de la commune permet de retrouver des marges de manœuvre pour le financement de futures opérations d'investissement, en améliorant simultanément le niveau d'épargne.

Compte tenu des recettes d'investissement suivantes : subventions, produit des cessions, FCTVA, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé, un emprunt de 3 M€ en 2018 puis un emprunt de 1,5 M€ en 2020 seraient réalisés pour le financement des projets d'investissements, et plus particulièrement la restructuration de l'EHPAD.

L'incidence de ces emprunts sur l'endettement serait maîtrisée.

Les charges financières resteraient relativement stables du fait de l'extinction d'autres prêts, de même que l'amortissement du capital, en baisse dès 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018 Evaluation DOB	Simulation 2019	Simulation 2020	Simulation 2021
Charges financières	257	245	223	182	208	191	190	171
Amortissement du capital de la dette	753	700	684	633	693	681	771	716

EPARGNE

Les orientations budgétaires ci-dessus permettent d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette.

EPARGNE NETTE <i>(en milliers d'euros)</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018 Evaluation DOB	2019 Simulation	2020 Simulation
Produits réels de fonctionnement courant	8 547	8 938	8 828	9 091	9 152	9 275	9 400
- Charges réelles de fonctionnement courant	5 931	6 351	6 500	6 617	6 748	6 882	7 019
Excédent brut courant	2 616	2 587	2 328	2 474	2 404	2 393	2 381
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	10	12	23	18	12	12	12
- Charges exceptionnelles	32	1	4	9	4	4	4
Epargne de gestion	2 594	2 598	2 347	2 483	2 412	2 401	2 389
- Intérêts de la dette	257	244	223	182	209	191	190
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	2 337	2 354	2 124	2 301	2 203	2 210	2 199
- Amortissement du capital de la dette	753	700	684	633	693	681	771
Epargne nette	1 584	1 654	1 440	1 668	1 510	1 529	1 428

Les orientations budgétaires permettront de préserver **une épargne nette de 1,4 million d'euros** à la fin de l'exercice 2020.